



16ème législature

Question N° : 16694	De M. Christophe Barthès (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Classes préparatoires aux grandes écoles sur le bassin carcassonnais	Analyse > Classes préparatoires aux grandes écoles sur le bassin carcassonnais.
Question publiée au JO le : 02/04/2024 Réponse publiée au JO le : 04/06/2024 page : 4512		

Texte de la question

M. Christophe Barthès attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'ouvrir des classes préparatoires aux grandes écoles dans les départements ruraux. Associations, hommes politiques, chercheurs ou encore le monde enseignant ont mis en avant les inégalités territoriales causées par la faible présence de ces classes préparatoires dans la ruralité, car elles se situent principalement en Île-de-France et dans les grandes métropoles. Dans le département de M. le député, celui de l'Aude, l'installation de classes préparatoires aux grandes écoles à Carcassonne serait un véritable atout pour ce territoire. En effet, cela aurait de nombreux aspects positifs pour les étudiants audois qui n'auraient pas à se rendre dans des villes comme Toulouse ou Montpellier. De nombreux étudiants renoncent à partir de chez leurs parents par manque de moyens financiers. En installant des classes préparatoires aux grandes écoles sur le bassin carcassonnais, ils ne renonceraient plus à ce qu'ils ont envie de faire. Ils pourront s'épanouir dans le département et y créer de la richesse. Cela permettrait donc également de dynamiser économiquement le département de l'Aude, qui demeure l'un des plus pauvres de France. Mme la ministre, le 5 octobre 2023, en venant à Carcassonne, a pu de rendre compte de l'implication des professeurs et des étudiants qui, comme l'intégralité des acteurs du territoire, accueilleraient de la meilleure des manières l'installation de classes préparatoires aux grandes écoles sur le bassin carcassonnais. La ruralité a besoin que l'enseignement supérieur s'y implante, afin que les étudiants des communes rurales soient traités de la même façon que les étudiants des grandes villes. Il lui demande si elle va remédier à ces inégalités territoriales en ouvrant des classes préparatoires aux grandes écoles sur le bassin carcassonnais, pour accompagner et aider les étudiants qui vivent dans des territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) veille à l'équité des dotations qu'il répartit entre les académies, les moyens mis à disposition tenant compte notamment du poids de l'académie, de la démographie des élèves, laquelle inclut naturellement les effectifs prévus en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), et des disparités sociales et territoriales. Il appartient ensuite aux autorités académiques de répartir les moyens dont elles disposent entre les différents niveaux d'enseignement, dont les CPGE, en s'attachant à assurer la plus grande équité au profit de la réussite des élèves. Disposant de la maîtrise de leurs moyens, les recteurs transmettent au ministère, pour décision, leurs propositions d'évolution de la carte des CPGE. Ces propositions tiennent compte de l'offre actuelle des établissements, du vivier des bacheliers et du nombre de places offertes aux concours. La lutte contre

les inégalités territoriales au sein des CPGE est une question complexe relevant à la fois du maillage territorial et des aspirations des étudiants. Un grand intérêt est porté aux projets favorisant une plus grande diversité sociale au sein des classes préparatoires, en cohérence avec les objectifs de la politique gouvernementale. Ainsi, l'effort consenti par les recteurs pour l'ouverture de CPGE dites de « proximité », dans des établissements situés dans les territoires ruraux ou ultramarins, a pour objectif de limiter les inégalités d'accès aux CPGE liées à l'éloignement géographique, qui impacte les choix d'orientation des lycéens les plus défavorisés. Ces classes de proximité se sont notamment développées avec la nouvelle voie informatique issue de la réforme de 2021. A la rentrée 2023-2024, les classes préparatoires sont réparties sur tout le territoire : 32,3 % des étudiants en CPGE sont inscrits en Ile-de-France, 28,8 % dans des capitales régionales et 38,9 % dans le reste du territoire. A ce jour, la rectrice de l'académie de Montpellier n'a proposé d'ouvrir aucune CPGE sur le bassin carcassonnais. L'académie offre sur son territoire près de 40 classes préparatoires aux grandes écoles implantées dans deux départements, ce qui permet de répondre à la demande des étudiants en s'appuyant sur les Cordées de la réussite. Dans le contexte d'une baisse des viviers des étudiants en CPGE, la priorité de l'académie est actuellement donnée au renforcement de l'offre existante par la mise en place de dispositifs alternatifs d'accompagnement spécifiques dans la construction des parcours bac -3/bac +3 des élèves, offrant des perspectives d'accès en CPGE à tous les élèves de son territoire.